

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du mercredi 23 novembre 2022

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 09 novembre 2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 14

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Abstention : 0

Représentés: Madame Jacqueline BARTHAIRE par Monsieur Philippe ROSSEEL

Secrétaire de séance:

Madame Audrey
BLANQUET

Excusés:

Présents non votants :

Absents:

Objet: Réhabilitation du système d'assainissement collectif du Bourg : Choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage - DE_2022_097

Monsieur le Maire rappelle que dans une démarche de mise en conformité du système d'assainissement collectif du Bourg, la commune d'Allanche a réalisé un schéma directeur d'assainissement collectif via le bureau d'études ACDEAU entre 2021 et 2022.

Suite à la présentation du programme de travaux début 2022 et face à la pression réglementaire des services de l'Etat, la commune se doit d'engager rapidement l'ensemble des travaux de réhabilitation des réseaux de collecte du Bourg ayant été ciblés à l'issue du diagnostic.

A ce titre, la commune d'Allanche souhaite faire appel à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » pour l'aider à recruter un maître d'œuvre afin d'engager les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif (environ 370 000 € HT de travaux, y compris travaux de réhabilitation des branchements particuliers).

RF	Monsieur le Maire souligne que la prestation confiée est une mission d'assistance et de conseil.
Contrôle de légalité	Date de réception de l'AR: 28/11/2022
015-21150012-20221123-DE_2022_097-DE	

Il convient de préciser que les services rendus aux adhérents par Cantal Ingénierie & Territoires s'inscrivent dans un régime de prestations intégrées dites « in house » et sont exonérées de mise en concurrence. Ces services s'inscrivent dans le cadre du périmètre du Règlement Intérieur de Cantal Ingénierie & Territoires.

La prestation pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a un coût de 10 500.00 € HT, soit 12 600.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'agence technique départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » pour un montant de 10 500.00 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'agence technique départementale « Cantal Ingénierie et Territoires ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 28/11/2022
publié le : 28/11/2022

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/11/2022
015-211500012-20221123-DE_2022_097-DE